

500 000 formations supplémentaires

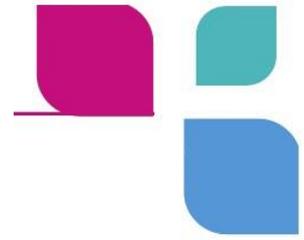
pour les personnes à la recherche d'un emploi



Signature d'une convention entre l'Etat, la Collectivité territoriale de Corse et le COPAREF

Vendredi 22 avril 2016

Dossier de presse



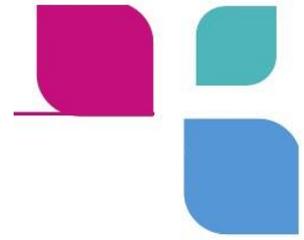
Depuis 2012, l'un des objectifs du Gouvernement, partagé par les régions et les partenaires sociaux, est de renforcer l'accès à la qualification, notamment pour les demandeurs d'emploi, en favorisant la construction de parcours adaptés et pertinents pour un retour à l'emploi en cohérence avec les besoins des entreprises et des territoires.

Le 18 janvier dernier, le Président de la République a annoncé les grandes orientations du plan d'urgence pour l'emploi et plus particulièrement un plan de doublement des actions de formation au bénéfice des personnes en recherche d'emploi.

L'objectif est de porter à 1 million le nombre de ces actions. Dans ce cadre, le plan doit prioritairement permettre la réalisation de 300 000 actions de formation pour les demandeurs d'emploi sans qualification et/ou de longue durée. Il doit aussi répondre aux besoins en compétences des entreprises et des branches professionnelles, territoire par territoire.

Compte tenu des publics visés et des besoins en formation exprimés par les entreprises ou les branches professionnelles, le plan mobilise une offre de formation ou d'accompagnement complète : formations qualifiantes, certifiantes et professionnalisantes, adaptation au poste de travail, socle de connaissances et de compétences, accompagnement à la validation des acquis de l'expérience et accompagnement à la création d'entreprises.

Dans le respect de la dynamique quadripartite impulsée par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, le principe d'une mise en œuvre coordonnée par les régions et déclinée par voie de conventions signées avec l'État et le COPAREF a été acté.



Signature de la convention « un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi » par l'Etat, la Collectivité Territoriale et le COPAREF

En Corse, l'objectif visé est de 3 326 entrées en formation, soit un effort de 1 153 entrées supplémentaires en 2016.

Pour y parvenir l'Etat mobilise 1 million 800 000 euro. La Collectivité territoriale de Corse, au titre de sa compétence en matière de formation professionnelle, a également décidé de s'investir pleinement dans la réalisation de ce plan.

Les partenaires sociaux, représentés au sein du Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (COPAREF Corsica), vont également jouer un rôle majeur dans la réalisation de ce plan. Leur implication permettra de mobiliser les opérateurs paritaires (OPCA et OPACIF) sur des actions de formation des demandeurs d'emploi et de rendre possible les refinancements du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels dans le cadre des actions éligibles au compte personnel de formation.

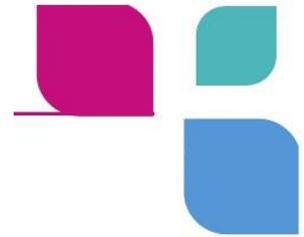
Le plan vise à augmenter, pour les personnes en recherche d'emploi, le nombre d'entrée en formation, le taux de retour à l'emploi, le taux de retour à l'emploi durable et le taux de sortie en formation.

Suivi de la mise en œuvre de la convention

L'Etat assurera un suivi mensuel des données, ainsi qu'une consolidation trimestrielle des dépenses.

Une commission du CREFOP assurera le suivi :

- du recueil et de l'analyse des besoins d'emplois et de compétences ;
- de la définition des besoins et de l'offre de formation correspondante ;
- des indicateurs mensuels et trimestriels ;
- de l'impact des formations sur l'insertion professionnelle des personnes formées.



Ce suivi doit permettre de vérifier le degré de réalisation des objectifs et, le cas échéant, de décider des mesures correctives utiles.

Ce suivi permettra d'affiner le diagnostic au plus près des besoins des territoires et des entreprises. Il permettra également de développer des actions innovantes pour mettre en adéquation l'offre de service des partenaires et les besoins des secteurs économiques.

Diffusion de l'information

Cette convention innove par rapport aux conventions conclues sur d'autres territoires, en instaurant une diffusion de l'information sur le déroulé du plan, afin de porter à la connaissance du plus grand nombre d'entreprises, et des membres du service public de l'emploi, l'arrivée sur le marché du travail de personnes formées dans le cadre du plan.

Une « newsletter » de suivi du plan sera diffusée après chaque réunion de la commission de suivi.

D'autres mesures du plan d'urgence contre le chômage accompagnent le dispositif

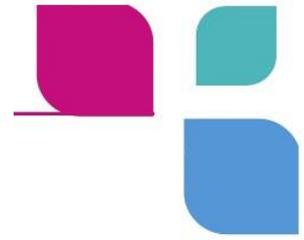
L'aide à l'embauche PME/TPE

L'aide à l'embauche dans les PME et TPE, mise en œuvre par l'Etat rencontre par ailleurs un succès important sur le plan national et en Corse. Depuis son entrée en application, en février, 2 320 demandes d'aides ont été enregistrées pour la région. Les entreprises qui y ont eu recours sont en majorité des TPE (53%), tout particulièrement dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du BTP. Les entreprises, informées des sorties de formation, pourront mobiliser cette aide jusqu'au 31 décembre 2016.

L'aide à l'embauche dans les PME et TPE est une aide forfaitaire de 2 000 euros pendant 2 ans, ouverte aux CDI et CDD égaux ou supérieurs à 6 mois, versée pour tout salarié embauché à temps plein et rémunéré entre 1 et 1,3 SMIC par une PME/TPE avant le 31 décembre 2016.

La Mesure 4 : élargir l'offre de formation de l'apprentissage

Afin de renforcer l'alternance au sein de l'Education nationale, l'enseignement professionnel va proposer 500 nouvelles formations.



Cette mesure vise à élargir à l'apprentissage la préparation de formations reconnues par un titre professionnel délivré par l'Etat. Elle permet ainsi de diversifier l'offre de formation pour les entreprises, avec des modules de formation plus courts et immédiatement reconnus par un titre professionnel. Elle ouvre également aux jeunes des perspectives en dehors du système scolaire.

En Corse, ce dispositif a été expérimenté dès la fin 2014, avec le concours de la chambre des métiers de Corse du Sud, et les résultats sont bons. Par exemple, les 24 jeunes en formation sur un titre « d'installateur de réseaux câblés de communication » ont tous été admis. Ils sont assurés d'un accès à l'emploi, et ce même avant la fin de la session.

Une ouverture au titre de l'apprentissage est également en cours de validation pour la chambre des métiers de Haute Corse.

La Mesure 5 : adapter l'apprentissage aux réalités

L'objectif est de valoriser l'apprentissage auprès de tous et des entreprises. Pour cela, une publication des débouchés par filières et des résultats des élèves ou apprentis aux examens sera systématisée.

Au service du développement économique, la formation professionnelle constitue un levier essentiel pour augmenter la qualification des actifs et donc la compétitivité des entreprises.

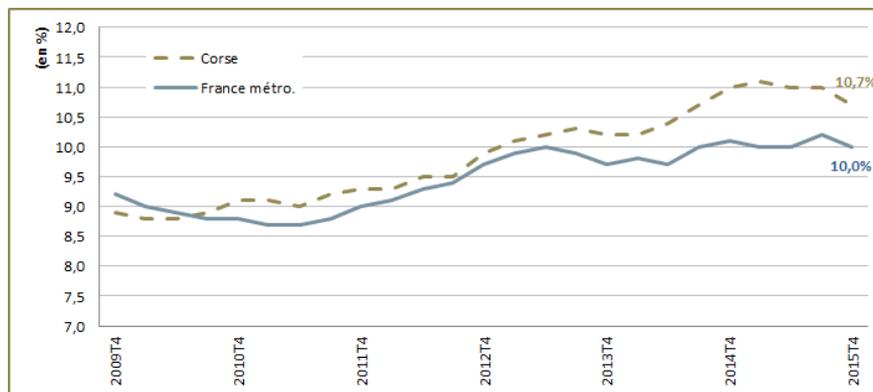
La convention « **Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi** » est un outil déterminant pour la mise en cohérence des politiques territoriales au service de l'emploi, mises en œuvre de façon transversale en associant tous les acteurs insulaires.

Plus d'informations sur le site du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social : www.travail-emploi.gouv.fr Grands dossiers > Plan 500 000 formations supplémentaires



Situation de l'emploi en Corse

La situation du chômage en Corse reste préoccupante, mais l'année 2015 marque une transition, que le plan a pour objectif d'accompagner et de renforcer



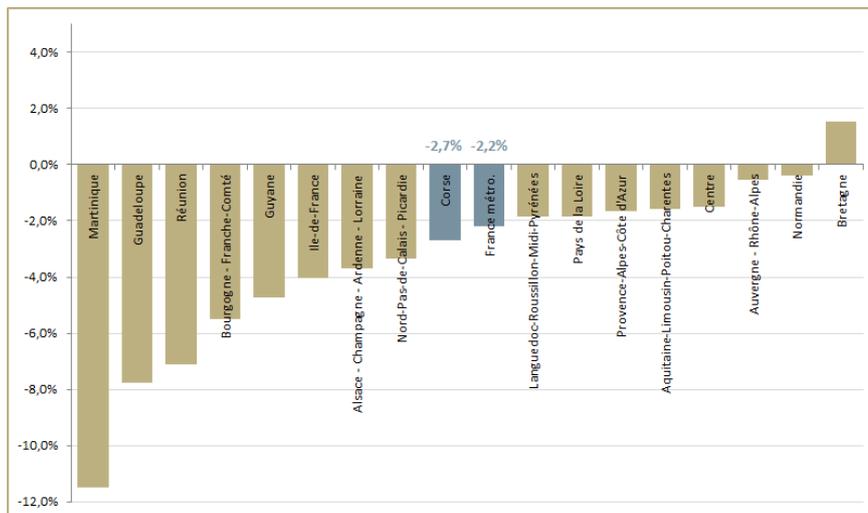
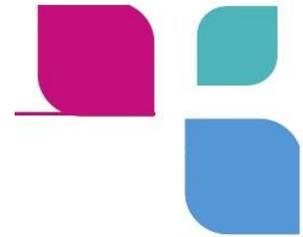
Taux de chômage au 4ème trimestre 2015 (données CVS)

Source : INSEE - Taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT

Le taux de chômage au sens du BIT, pour le 4ème trimestre 2015 est de 10,7 % en Corse (9,8% pour la Corse du Sud, 11,7% pour la Haute Corse), contre 11,1% au quatrième trimestre 2014 (10,1% en Corse du Sud, 12,1% en Haute Corse), **il a baissé de 0,4 points en un an**. Au niveau national, ce taux est désormais de 10%, en baisse de 0,1 points sur un an.

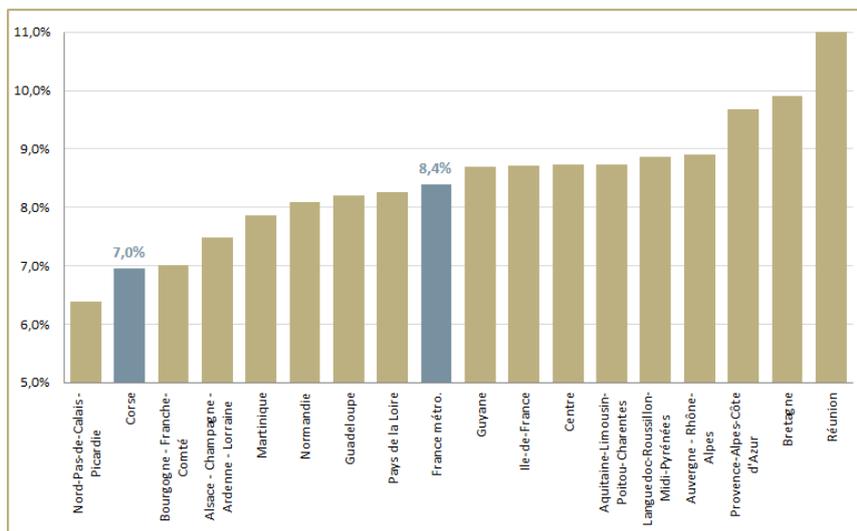
La demande d'emploi en catégorie A reste toutefois élevée, **mais elle progresse de manière bien moindre qu'au niveau national sur un an** : en progression de 0,8 % pour la catégorie A (contre une augmentation de 2,5% sur un an au niveau national) et de 1,8% (ABC) contre une progression de 3,7 % pour le niveau national.

Cette évolution est à remarquer puisque pour les deux années précédentes, les progressions de la demande d'emploi en Corse étaient toujours supérieures (voire le double) des évolutions nationales.



*Évolution annuelle de la demande d'emploi des moins de 25 ans (cat. ABC - CVS)
Données à fin février 2016 Source : DARES - DIRECCTE / Pôle emploi*

En ce qui concerne les moins de 25 ans, la demande d'emploi sur un an baisse de 2,7%. La forte mobilisation des acteurs du service public pour l'emploi (les missions locales notamment) auprès des jeunes et le très bon niveau de prescription des contrats aidés ont certainement contribué à cette baisse.



*Évolution annuelle de la demande d'emploi des 50 ans ou plus (cat. ABC - CVS)
Données à fin février 2016 Source : DARES - DIRECCTE / Pôle emploi*

Pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, leur nombre reste en forte progression (+ 7% sur un an), mais là encore, en deçà des progressions constatées lors des exercices précédents (+ 18% de progression de la demande d'emploi des seniors en Corse entre avril 2014 et avril 2015)